

*La propriété des entreprises au Québec : les années 60*, par  
ANDRÉ RAYNAULD. — LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE  
MONTREAL, 1974, 160 p.

François Vaillancourt

Volume 51, Number 1, janvier–mars 1975

Quelques extensions des modèles intersectoriels rectangulaires à  
coefficients modifiables

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800612ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800612ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this review

Vaillancourt, F. (1975). Review of [*La propriété des entreprises au Québec : les années 60*, par ANDRÉ RAYNAULD. — LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL, 1974, 160 p.] *L'Actualité économique*, 51(1), 148–150.

<https://doi.org/10.7202/800612ar>

## LES LIVRES

**La propriété des entreprises au Québec : les années 60**, par ANDRÉ RAYNAULD. — LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, 1974, 160 pages.

Le livre d'André Raynauld, publié au moment où le gouvernement québécois cherche à formuler le rôle des investissements étrangers à l'intérieur d'une « politique économique québécoise », arrive à point. Ayant été préparé pour le compte de la Commission B-B, cet ouvrage a bénéficié de l'accès privilégié de son auteur aux dossiers C.A.L.U.R.A. De ceci résulte la meilleure étude sur l'investissement étranger dans une région canadienne publiée jusqu'à maintenant. Examinons-la donc, chapitre par chapitre.

Au premier, l'auteur, après avoir introduit la problématique de sa démarche, nous explique la provenance, la composition et la valeur de ses échantillons pour chacun des secteurs étudiés. Il vaut la peine de souligner ce fait car il est malheureusement trop rare qu'un auteur consacre une partie importante de son ouvrage à de tels problèmes, permettant ainsi au lecteur de décider lui-même de la valeur des chiffres avancés dans l'étude. On retrouve également dans ce chapitre la définition des critères utilisés pour décider si une entreprise est sous contrôle étranger, canadien-français ou canadien-anglais. L'entreprise est définie comme étrangère si 50% ou plus de son capital-actions est détenu par des non-résidents du Canada. Cette distinction entre entreprise canadienne et étrangère faite, il faut maintenant différencier entre canadienne-française et canadienne-anglaise. Pour ce faire, l'auteur utilise le critère de l'origine ethnique des membres du conseil d'administration tel qu'indiquée par la consonance de leur nom. Les seules exceptions à ces critères se trouvent dans les secteurs de l'agriculture où l'on emploie l'origine ethnique du « chef de ferme » et dans celui des services où la langue utilisée par l'entreprise dans ses communications avec Statistique Canada sert de critère.

Le deuxième chapitre consiste en un réexamen des neuf secteurs afin d'établir, à l'aide de l'information contenue dans les échantillons et

de la connaissance des biais possibles, le degré de contrôle par chacun des groupes ethniques pour *l'ensemble* de chaque secteur d'activité économique. Quatre hypothèses de travail sont présentées: l'hypothèse maximum où l'ensemble des établissements hors-échantillons appartient aux Canadiens français, l'hypothèse minimum où l'inverse est vrai, l'hypothèse moyenne où les proportions de l'industrie sont celles de l'échantillon et l'hypothèse présumée où l'intuition du chercheur entre en jeu. Une de ces hypothèses est ensuite retenue comme hypothèse « probable ». Ce choix fait, l'auteur passe à nouveau en revue les raisons qui rendent importante une étude portant sur les proportions de l'économie québécoise détenues par divers groupes et note, qu'après tout, il importe de savoir si « des politiques plus éclairées (d'inspiration économique) ne modifieraient pas ces proportions dans un sens favorable à la diffusion de la propriété et du pouvoir. » (p. 73).

Au troisième chapitre l'on trouve une analyse détaillée du secteur manufacturier. On constate alors qu'en termes de valeur ajoutée les Canadiens français n'y contrôlent que deux industries, soient celles du bois et du cuir (secteurs en stagnation, soit dit en passant) alors que les Canadiens anglais et les étrangers se partagent les dix-huit autres. Il devient donc intéressant de poser la question : le contrôle a-t-il un impact sur la performance des entreprises ? La réponse est oui. Premièrement, la taille des entreprises canadiennes-françaises est beaucoup plus petite en moyenne que celle des autres entreprises, même en corrigeant pour l'effet de structure industrielle. Cependant, beaucoup plus grave est le fait que la productivité de l'entreprise canadienne-française est, en moyenne, la moitié de celle de l'entreprise étrangère. Cette différence s'explique en partie par l'effet de structure mais est également due à la faible productivité inhérente aux entreprises canadiennes-françaises. Cette faible productivité se reflète également dans les salaires et les coûts de travail. Après avoir examiné et rejeté l'hypothèse que l'emploi féminin explique les bas salaires des établissements canadiens-français, l'auteur constate que les coûts de travail sont similaires dans l'entreprise canadienne mais plus élevés que dans l'entreprise étrangère. Il note également que les salaires annuels moyens sont de 30% inférieurs dans l'entreprise canadienne-française, comparé à l'entreprise étrangère. Notons également que ceci n'implique pas que la différence dans le revenu réel soit de 30%. L'auteur a constaté dans son étude que les entreprises canadiennes-françaises s'installent en province plutôt qu'à Montréal ; s'il y a des différences marquées dans le coût de la vie entre ces deux régions, ceci pourrait expliquer une partie du différentiel salarial. Finalement, il constate qu'alors que 45.9% de la production manufacturière du Québec est exportée, les Canadiens français ne représentent que 4.5% de ce total et, donc, sont nettement tournés vers le marché local.

Puis, A. Raynauld passe en revue ses résultats sur la performance des entreprises et conclut que « La nationalité de l'entreprise est donc, à nos yeux, une explication valable et utile des patterns de comportement et des performances observées. » (p. 121). La qualité de l'information statistique que l'auteur nous fournit tant dans le texte que dans les 23 tableaux de l'appendice statistique permettra au lecteur de vérifier lui-même cette conclusion. Il est cependant beaucoup plus facile et enrichissant de suivre M. Raynauld dans l'excellent traitement de son problème.

François Vaillancourt